



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 31 JUILLET 2025

Affaire n° 11-20250731

**Attribution du marché de travaux d'aménagement de la  
rue Paul Hermann**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 25 juillet 2025

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 10
- absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Jean Richard Lebon, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Lechnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

#### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Gilberte Lauret-Payet par Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Régine Blard, Noëline Domitile par Marie-Claire Boyer, Doris Técher par Sylvie Lechnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

#### Étaient absents :

Bernard Picardo, Marcelin Thélis, Jean-Pierre Georger, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 11-20250731**

**Attribution du marché de travaux d'aménagement de la rue Paul Hermann**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** l'appel d'offres ouvert lancé le 18 novembre 2024, relatif au travaux de réaménagement de la rue Paul Hermann se décomposant en 2 lots (lot 1 : Aménagement voirie réseaux divers et lot 2 : Éclairage public),

**Vu** le rapport n° 11-20250731 présenté au Conseil municipal du 31 juillet 2025,

**Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Quotidien compte tenu du montant de l'opération,

**Considérant** les 10 plis reçus à la date limite de remise des offres, le 14 février 2025 :

- BOURBON LUMIERE SAS – CITEOS
- SBTPC SOGEA REUNION
- SEBS
- SAS AUSTRAL AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
- GTOI
- AMENAGEMENT MACONNERIE TOUS SERVICES
- BAGELEC REUNION
- ENTREPRISE TESTONI REUNION
- RAZEL BEC REUNION
- GROUPEMENT NAOTERA BTPT / SOLTECH / BTOI-ENROBES REUNION

**Considérant** que suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 juillet 2025 a émis un avis favorable à l'attribution des marchés,

**Considérant** que selon l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante,

**Considérant** que les prestations font l'objet d'une demande de subvention du FEDER, d'une participation financière de la CASud compte tenu de sa compétence et sur fonds propres communaux,

**Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315,

**Le Conseil municipal,  
réuni le jeudi 31 juillet 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à l'unanimité**

**Article 1** d'attribuer les marchés avec les candidats suivants :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant en €<sup>TTC</sup></b>	<b>Délai d'exécution</b>
1	Aménagement voirie réseaux divers	GTOI	2 916 324,75 €	12 mois y compris période de préparation
2	Éclairage public	ENTREPRISE TESTONI REUNION	265 541,82 €	4 mois y compris période de préparation

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**